



Raymond Chabot inc.

**Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.**
255, rue Racine Est
Bureau 600
Chicoutimi (QC) G7H 7L2
Tél.: (855)724-2268
Télec.: (450)676-2202
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUÉBEC
N^o DIVISION : 07-CHICOUTIMI
N^o COUR : 150-11-005510-227
N^o DOSSIER : 43-2800605
N^o BUREAU : 1266751

COUR SUPÉRIEURE
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

**9292-2913 QUÉBEC INC., PERSONNE
MORALE LÉGALEMENT CONSTITUÉE
FAISANT AFFAIRE AU 1940, RUE DES
OUTARDES À SAGUENAY (QUÉBEC) G7K
1H1**

AVIS DE LA PROPOSITION AUX CRÉANCIERS

(article 51 de la Loi)

Avis est donné que 9292-2913 Québec inc. (Déliwok) de Saguenay (Québec) a déposé une proposition entre nos mains le 15 avril 2022 en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus, un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de votation et une copie du rapport du syndic sur la proposition.

Une assemblée générale des créanciers de la débitrice sera tenue par vidéoconférence Teams le 6 mai 2022 à 10 h 00 (HAE). Si vous désirez recevoir les coordonnées pour assister à ladite vidéoconférence, veuillez nous en informer **avant le 5 mai 2022 à 10 h 00 (HAE)**, par courriel au reclamationEst@rcgt.com

Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer, à l'attention du syndic, **avant le 6 mai 2022 à 10 h 00 (HAE)**, par courriel au reclamationEst@rcgt.com, une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le Tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie des créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formulaires de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent être au préalable déposées entre nos mains.

Fait à Chicoutimi, ce 22 avril 2022.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité

Éric Morin, CPA, CMA, CIRP, SAI,
Responsable désigné



Raymond Chabot Inc.

An affiliate of
Raymond Chabot Grant Thornton
LLP
Suite 600
255, rue Racine Est
Chicoutimi (QC) G7H 7L2
Phone: (855)724-2268
Fax: (450)676-2202
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT OF QUEBEC
DIVISION NO.: 07-CHICOUTIMI
COURT NO. : 150-11-005510-227
FILE NO. : 43-2800605
OFFICE NO. : 1266751

SUPERIOR COURT
" In Bankruptcy and Insolvency "

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF: **9292-2913 QUÉBEC INC.**

NOTICE OF PROPOSAL TO CREDITORS (section 51)

Take notice that 9292-2913 Québec inc. (Déliwok) in the City of Saguenay (Québec) has lodged with us a proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act* on April 15, 2022.

Copy of the debtor's proposal, a condensed statement of its assets and liabilities, a list of the creditors affected by the proposal and whose claims amount to \$250 or more, a proof of claim form, a letter of votation and a copy of the trustee's preliminary report are enclosed herewith.

A general meeting of the creditors of the debtor will be held by conference call Teams on May 6, 2022 at 10:00 AM (EDT). If you wish to attend, please inform us **before May 5, 2022 at 10:00 AM (EDT)**, by email at reclamationEst@rcgt.com to receive the contact details to join the conference call.

To be entitled to vote at the meeting, a creditor must file with the trustee, **before May 6, 2022 at 10:00 AM (EDT)** a proof of claim and, if necessary, a proxy by email at reclamationEst@rcgt.com

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may, by resolution, accept the proposal made by the debtor either as made or as modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal will bind all creditors or the class or creditors affected.

Proofs of claim forms, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior thereto.

DATED AT Chicoutimi, April 22, 2022.

RAYMOND CHABOT INC.
Licensed Insolvency Trustee

Éric Morin, CPA, CMA, CIRP, SAI,
Trustee in charge

CANADA
DISTRICT DU QUÉBEC
N^o DIVISION : 07-CHICOUTIMI
N^o COUR : 150-11-005510-227
N^o DOSSIER : 43-2800605
N^o BUREAU : 1266751

COUR SUPÉRIEURE
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **9292-2913 QUÉBEC INC., PERSONNE
MORALE LÉGALEMENT CONSTITUÉE
FAISANT AFFAIRE AU 1940, RUE DES
OUTARDES À SAGUENAY (QUÉBEC) G7K
1H1**

La Proposante

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0296)
Éric Morin, CPA, CMA, CIRP, SAI,
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

PROPOSITION (article 50 de la Loi)

Nous, 9292-2913 Québec inc., la Proposante nommée ci-dessus, soumettons à nos créanciers, la Proposition suivante en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* :

1. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS

Vu les garanties qui leur sont consenties, nous nous engageons à assumer intégralement les sommes dues aux créanciers garantis, en totalité ou selon toute entente à intervenir avec ces créanciers, dans la mesure où ces garanties seraient valides et opposables à un syndic autorisé en insolvabilité.

Dans le cas contraire, ces créanciers garantis seront considérés comme créanciers non garantis sans droit à un rang prioritaire.

2. MONTANT OFFERT POUR DISTRIBUTION

Nous offrons de remettre au syndic à la Proposition une somme totale de 300 000 \$ (le « Montant offert pour distribution »).

Le paiement au syndic sera effectué dans les soixante (60) jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

3. RÈGLEMENT DES HONORAIRES

Les honoraires et débours du syndic, ainsi que le paiement des frais accessoires de comptabilité, légaux et autres, découlant de la présente procédure et incluant les frais encourus pour la préparation de ladite Proposition ou de toute Proposition amendée s'il en est, ainsi que ceux impayés et encourus durant l'avis d'intention, seront payés, en sus du Montant offert pour distribution aux créanciers, conformément à l'article 136 (1) b) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Le syndic est autorisé à percevoir ses honoraires professionnels et débours dès que les sommes seront disponibles au compte en fidéicommis. L'acquittement des comptes d'honoraires par la Proposante tenant lieu d'approbation.

4. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE

Les réclamations de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province qui étaient dues à la date du dépôt de l'avis d'intention, s'il y a lieu, ou au dépôt de la Proposition pour les montants de nature à faire l'objet d'une demande aux termes du paragraphe 224 (1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale identique, pour l'essentiel, aux dispositions de ce paragraphe, seront payées en totalité, en sus du Montant offert pour distribution prévu au paragraphe 2, avec les intérêts et pénalités y afférents en vertu des lois, règlements et décrets applicables, dans les six (6) mois suivants l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition, mais avant le règlement des créanciers prévu aux paragraphes 5, 6 et 7.

5. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES EMPLOYÉS

Les réclamations des employés à titre de salaires impayés, de même que les sommes dues à titre de vacances des employés toujours en fonction auprès de la Proposante, seront acquittées par la Proposante dans le cours normal des opérations.

Par contre, les réclamations des employés qui ne sont plus en poste, à la date de la Proposition, seront acquittées conformément aux articles 81.3 et 136 (1) (d) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Ces réclamations seront acquittées, en priorité, à même les sommes offertes pour distribution aux créanciers.

Conformément à l'article 60 (1.4) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, AUX FINS DE VOTE sur toutes questions relatives à la Proposition faite par un employeur, personne n'a de réclamation à faire valoir pour les montants dus en conformité de l'article 136 (1) d) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

6. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE

Les réclamations de créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire, décrites aux alinéas 136 (1)(a) à 136 (1)(j) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, autres que les honoraires du syndic et les réclamations des employés prévues respectivement aux paragraphes 3 et 5, seront payées en entier en priorité sur toutes les réclamations des créanciers non garantis dans les 30 jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

7. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS

- a) Que le premier 1 000 \$, dû à chacun des créanciers non garantis, soit payé à 100 %.
- b) Que tout excédent de réclamation de créancier non garanti soit quittancé par le partage au prorata de l'excédent des sommes versées selon le paragraphe 2, déduction faite des sommes distribuées en vertu des paragraphes 5, 6 et 7 a).

8. RÉORGANISATION DES STATUTS CONSTITUTIFS

La présente Proposition est conditionnelle à la restructuration du capital-actions.

La restructuration du capital-actions comprend la réalisation de tout et chacune des opérations suivantes, à l'entière satisfaction des nouveaux actionnaires/ investisseurs de la Proposante :

- L'homologation de la Proposition en vertu du paragraphe 58 de la Loi, sous sa forme acceptée à la majorité des créanciers prévue par la Loi, à une date ultérieure à être déterminée par la Proposante;
- L'autorisation de la restructuration du capital-actions de la Proposante et l'émission du certificat de modification en conformité avec les articles 191 et 262 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, L.R.C., 1985 c. C-44 OU 414 et suivants de la *Loi sur les compagnies du Québec*;
- L'émission et la délivrance des certificats d'actions de la Proposante aux nouveaux actionnaires/investisseurs, étant entendu qu'à l'issue de cette opération :
 - Les nouveaux actionnaires seront les seuls détenteurs de la totalité des actions émises et en circulation de la Proposante, franc et quitte de toute hypothèque, gage, charge ou autre forme d'affectation et/ou de droit réel; et
 - Toutes les options d'acquérir des actions, débentures convertibles et autres titres donnant droit à la possibilité de souscrire au capital social de la Proposante, devront avoir été annulées.

9. QUITTANCE

Conformément à l'article 50 (13) de la Loi, la Proposition constitue une transaction sur toute réclamation contre les administrateurs, actuels et anciens, de la Proposante, qui soit antérieure au dépôt de l'avis d'intention et qui vise les obligations de la Proposante dont ils peuvent être, ès qualités, responsables en droit. Par ailleurs, la Proposition, dès son approbation, constituera une quittance en faveur de tout administrateur actuel ou ancien relativement à de telles obligations. Rien aux présentes ne saurait être interprété comme une reconnaissance de responsabilité ou d'obligation de la part des administrateurs.

10. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard des biens fournis, des services rendus et autres considérations, fournis après la date du dépôt de la Proposition, seront acquittés par la Proposante dans le cours normal des affaires.

11. PERSONNES LIÉES

La Proposante fera en sorte que les personnes qui lui sont liées, aux termes de l'article 4 de la Loi, renoncent à faire valoir quelque réclamation que ce soit payable selon les termes du paragraphe 7 de la Proposition, s'il y a approbation de la Proposition.

12. NOMINATION D'INSPECTEURS

La Proposante accepte la nomination d'au plus cinq (5) inspecteurs à être nommés par les créanciers, lors de l'assemblée générale des créanciers convoquée pour considérer la présente Proposition. Ces inspecteurs auront les pouvoirs prévus à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, ainsi que les pouvoirs de reporter le paiement des sommes prévues au paragraphe 2, pour un délai maximal de six (6) mois.

Les inspecteurs exerceront leurs pouvoirs tant que le syndic n'aura pas émis le certificat d'exécution intégrale de la Proposition, conformément à l'article 65.3 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

13. OPÉRATIONS SOUS-ÉVALUÉES ET TRAITEMENTS PRÉFÉRENTIELS

Le syndic sera investi des pouvoirs prévus aux articles 95 à 101 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

14. DISTRIBUTION

Raymond Chabot inc. agira comme syndic à la présente Proposition, et le Montant offert pour distribution payable en vertu du paragraphe 2 sera versé intégralement entre ses mains pour être distribué aux créanciers, conformément aux termes des paragraphes 5, 6 et 7 de la présente Proposition.

15. DÉROGATION

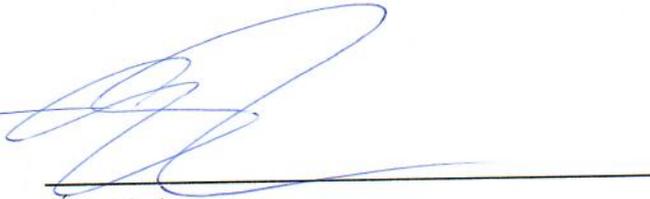
Toute dérogation de la part de la Proposante, à une ou plusieurs clauses ci-devant mentionnées, sera considérée comme un défaut en vertu de la présente Proposition.

Daté de Chicoutimi, le 14 avril 2022.



9292-2913 Québec inc.

Par : Roger Lévesque



Eric Morin

Témoin

District de: Québec
 No. division: 7
 No. cour: 150-11-005510-227
 No. dossier: 43-2800605

FORMULAIRE 78

Bilan (Proposition commerciale)

(paragraphe 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de 9292-2913 Québec inc. Déliwok
 Personne morale légalement constituée faisant affaire au 1940, rue des Outardes à Saguenay (Québec) G7K 1H1

Originale

Modifié

Au Débiteur:

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude ce formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention, le cas échéant) le 14ième jour d'avril 2022. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Créanciers non garantis: voir liste A	\$3,650,925.26
2.	Créanciers garantis : voir liste B	\$2,380,228.44
3.	Créanciers privilégiés : voir liste C	\$0.00
4.	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)	\$0.00
	pouvant être réclamées pour une somme de	\$0.00
Total du passif		\$6,031,153.70
Surplus		\$0.00

Je, Roger Lévesque, de 9292-2913 Québec inc. comme Déliwok de Saguenay dans la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de ses affaires en ce 14ième jour d'avril 2022 et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en sa possession et réversibles, tels que définis par l'article 67 de la Loi.

ASSERMENTÉE (ou DÉCLARÉE SOLENNELLEMENT)

devant moi à Chicoutimi dans la province de Québec, ce 14ième jour d'avril 2022

Éric Morin 138188
 Commissaire à l'assermentation pour la province de Québec



(Signature)
 Signature du Débiteur

ACTIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Inventaire	\$355,000.00
2.	Aménagements	\$0.00
3.	Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
	Bonnes	\$540,000.00
	Douteuses	\$0.00
	Mauvaises	\$0.00
	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	\$540,000.00
4.	Lettres de change, billets à ordre, etc. : voir liste F	\$0.00
5.	Dépôts en Institutions financières	\$0.00
6.	Espèces	\$0.00
7.	Bétail	\$0.00
8.	Machines, outillage et installation	\$465,000.00
9.	Immeubles et biens réels : voir liste G	\$0.00
10.	Ameublement	\$0.00
11.	REER, FERR, Assurances-vie etc	\$0.00
12.	Valeurs mobilières, (actions, obligations, débiteures etc.)	\$0.00
13.	Droits en vertu de testaments	\$0.00
14.	Véhicules	\$0.00
15.	Autres biens : voir liste H	\$0.00
<i>Si le Débiteur est une personne morale, ajoutez:</i>		
	montant du capital souscrit	
	montant du capital payé	
	Solde souscrit et impayé	
	Estimation du solde qui peut être réalisé	
Total de l'actif		\$1,360,000.00
Déficit		\$4,671,153.70

Liste des créanciers

Raymond Chabot Inc.

Date du Rapport: 21/04/2022

9292-2913 Québec inc., Déliwok # BSF 43-2800605 # du
Fichier 1266751

IL - Québec

Tous
Crée par: Gabrielle Gignac

T	Créancier et Adresse	# ref	Rapport 170	Changement importants	Paiements modifiés	Assemblée demandée	Montant déclaré	Montant soumis	Montant admis	SD
G	Agence du Revenu du Canada (QC) Attn: Centre d'arrivages de l'insolvabilité du Québec 4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, G9P 5H9, Canada	DAS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00	\$0.00	N
G	Banque de Développement du Canada 315, rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 300, Saguenay, Québec, G7H 4W8, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$65,635.00	\$0.00	\$0.00	N
G	Caisse Desjardins de Chicoutimi 245, rue Racine Est, C.P. 8180, Chicoutimi, Québec, G7H 5B7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$488,000.00	\$0.00	\$0.00	N
G	Investissement Québec 3950, boulevard Harvey, 2e étage, Saguenay, Québec, G7X 8L6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,742,501.00	\$0.00	\$0.00	N
G	Ministère du Revenu du Québec (QC) Attn: Dir. régionale de la Capitale-Nationale 1265, boul. Charest Ouest, Secteur C65-9K, Québec, Québec, G1N 4V5, Canada	DAS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00	\$0.00	N
G	National Leasing LP 1525 Place Buffalo, Winnipeg, Manitoba, R3T 1L9, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$84,092.44	\$0.00	\$0.00	N
Garanti			Sous compte des créanciers		6	Sous-total	\$2,380,228.44	\$0.00	\$0.00	
N	7687567 CANADA INC 670, RUE DE ST-ROMUALD, Lévis, Québec, G6W5M6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$31,265.96	\$0.00	\$0.00	N
N	9081-2215 Québec inc. 268,rue Calvin, Saguenay, Québec, G7H 7L6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$80,000.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Agence de Développement Économique du Canada Complexe Jacques-Gagnon, 100, rue Saint-Joseph Sud, bureau 203, Alma, Québec, G8B 7A6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,608,797.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Agence du Revenu du Canada (QC) Attn: Centre d'arrivages de l'insolvabilité du Québec 4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, G9P 5H9, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Aliments Asta 767, Route 289, Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Québec, G0L 2G0, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,615.68	\$0.00	\$0.00	N
N	Aliments L.R. inc. 1940, rue des Outardes, Saguenay, Québec, G7K 1H1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$712,755.76	\$0.00	\$0.00	N
N	André Morin inc. 1375 Frank Carrel, local 29, Québec, Québec, G1N 2E7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$509.92	\$0.00	\$0.00	N
N	B2B Excellence Brandz 4612L Rue Des Bosquets, Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A 1C4, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$4,700.87	\$0.00	\$0.00	N
N	Beaulieu Totale Sécurité 240, rue des Saguenéens, Chicoutimi, Québec, G7H 3A4, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$329.69	\$0.00	\$0.00	N
N	Berco Étiquettes 425,rue Nolin, Québec, Québec, G1M 1E8, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$994.69	\$0.00	\$0.00	N
N	Caisse Desjardins de Chicoutimi 245, rue Racine Est, C.P. 8180, Chicoutimi, Québec, G7H 5B7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$40,000.00	\$0.00	\$0.00	N
N	CNESST - Québec 530, boul. de l'Atrium, bur.160, C.P. 1200, Succ. Terminus, Québec, Québec, G1K 7E2, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Constant International Attn: Alexandre Chichkov 7585, rue Cordner, LaSalle, Québec, H8N 2R5, Canada	Facture # 147281	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$2,314.94	\$0.00	\$0.00	N
N	Deloitte S.E.N.C.R.L. 901, BOULEVARD TALBOT, Chicoutimi, Québec, G7H0A1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$977.29	\$0.00	\$0.00	N
N	Desjardins Capital PME SEC 2, Complexe Desjardins, Tour Est, 17e étage, Montréal, Québec, H5B 1B8, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$938,047.42	\$0.00	\$0.00	N
N	Donald Martel Électrique 246 Price Ouest, Chicoutimi, Québec, G7J 1H3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,433.75	\$0.00	\$0.00	N
N	Énergir, s.e.c. 1717, du Havre, Montréal, Québec, H2K 2X3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$2,291.60	\$0.00	\$0.00	N
N	EQUIPEMENTS DELOC 2915, RANG SAINT-PIERRE, Chicoutimi, Québec, G7H0E8, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,475.51	\$0.00	\$0.00	N
N	EUGENE ALLARD 2244, CHAPAIS, Jonquièrre, Québec, G7X4B4, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$23,290.18	\$0.00	\$0.00	N
N	GESTION SANIPLUS 3322, CARRÉ IGNACE-BOURGET, Boisbriand, Québec, J7H1J9, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$20,350.59	\$0.00	\$0.00	N

Liste des créanciers

Raymond Chabot Inc.

Date du Rapport: 21/04/2022

9292-2913 Québec inc., Déliwok # BSF 43-2800605 # du
Fichier 1266751

IL - Québec

Tous
Crée par: Gabrielle Gignac

T	Créancier et Adresse	# ref	Rapport 170	Changement importants	Paiements modifiés	Assemblée demandée	Montant déclaré	Montant soumis	Montant admis	SD
N	GROUPE AVANTAGE LOGISTIC 2379, RUE CANTIN, Jonquière, Québec, G7X8S7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$12,986.90	\$0.00	\$0.00	N
N	Hydro-Québec Attn: Serv. recouvrement - Insolvabilité 140, Crémazie Ouest, 3e étage, Montréal, Québec, H2P 1C3, Canada	Dividendes - Proposition - 2990718000930 et 299071	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,582.91	\$15,409.58	\$15,409.58	A
N	LEGUPRO INC 1424, RANG DES CHUTES, Saint-Ambroise, Québec, G7P2V4, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$2,961.03	\$0.00	\$0.00	N
N	Les équipements Julien Achard 1423, boulevard St-Paul, Chicoutimi, Québec, G7J 3Y3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,009.28	\$0.00	\$0.00	N
N	LES NETTOYEURS FB 1001, BOULEVARD HAMEL, Saint-Félicien, Québec, G8K1X8, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,620.15	\$0.00	\$0.00	N
N	Ministère du Revenu du Québec (QC) Attn: Dir. régionale de la Capitale-Nationale 1265, boul. Charest Ouest, Secteur C65-9K, Québec, Québec, G1N 4V5, Canada	TPS/TVQ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00	\$0.00	N
N	MTY FRANCHISING INC. 8210, ROUTE TRANSCANADIENNE, Saint-Laurent, Québec, H4S1M5, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$93,779.10	\$0.00	\$0.00	N
N	MTY TIKI MING ENTERPRISES INC. 8210, Route Transcanadienne, Saint-Laurent, Québec, H4S 1M5, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$2,090.86	\$0.00	\$0.00	N
N	Nor-Plus Machineries inc. 130, Du Parc, Ascot Corner, Québec, J0B 1A0, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$778.38	\$0.00	\$0.00	N
N	Nutri Impact 369, rue Charles Péguy E., La Prairie, Québec, J5R 3E8, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$3,352.67	\$0.00	\$0.00	N
N	Produits Sanitaires Belley 3475, rue de l'Usinage, Jonquière, Québec, G7X 0L2, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$669.27	\$0.00	\$0.00	N
N	REFRIGERATION NORDIC 791, AV TANGUAY NORD, Alma, Québec, G8B5Y2, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$2,248.11	\$0.00	\$0.00	N
N	Service alimentaire Desco inc. 97, rue Prévost, Boisbriand, Québec, J7G 3A1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$48,106.00	\$0.00	\$0.00	N
N	UNIBEAUCE 115, RUE DU SOUDEUR, Saint-Isidore, Québec, G0S2S0, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$6,665.70	\$0.00	\$0.00	N
N	Vega instruments, Canada Ltd 2235, Sheppard Avenue East, Suite 501, North York, Ontario, M2J 5B5, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$935.26	\$0.00	\$0.00	N
N	WURTH CANADA LIMITED 345 Hanlon Creek Boulevard, Guelph, Ontario, N1C 0A1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$988.79	\$0.00	\$0.00	N
Non-garanti			Sous compte des créanciers		36	Sous-total	\$3,650,925.26	\$15,409.58	\$15,409.58	
Compte total de tous les créanciers				42	Grand Total	\$6,031,153.70	\$15,409.58	\$15,409.58		



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
255, rue Racine Est
Bureau 600
Chicoutimi (QC) G7H 7L2
Tél.: (855)724-2268
Télec.: (450)676-2202
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUEBEC
N° DIVISION : 07-CHICOUTIMI
N° COUR : 150-11-005510-227
N° DOSSIER : 43-2800605
N° BUREAU : 1266751

COUR SUPÉRIEURE
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **9292-2913 QUÉBEC INC.**

La Partie proposante

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0296)
Éric Morin, CPA, CMA, CIRP, SAI,
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

RAPPORT DU SYNDIC DÉSIGNÉ SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES ET DES FINANCES DE LA PARTIE PROPOSANTE

(articles 50 (10) et 50 (5) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

PRÉAMBULE

La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ordonne au syndic de surveiller les affaires et finances de la Partie proposante, depuis le dépôt de la Proposition jusqu'à son approbation par le Tribunal. De plus, le syndic doit faire, relativement aux affaires et aux biens, une évaluation et une investigation qui lui permettent d'estimer, avec un degré suffisant d'exactitude, la situation financière de la Partie proposante et la cause de ses difficultés financières, et d'en faire rapport aux créanciers.

À cet effet, veuillez prendre connaissance du présent rapport qui traite de l'état des affaires et finances de la Partie proposante et résume la Proposition faite aux créanciers.

Fait à Chicoutimi, le 20 avril 2022.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité

Éric Morin, CPA, CMA, CIRP, SAI
Responsable désigné

1. HISTORIQUE ET CAUSES DES DIFFICULTÉS

En opération depuis plus de 24 ans, 9292-2913 Québec inc. (ci-après « Déliwok ») se spécialise dans le développement et la fabrication de produits alimentaires. Il s'agit principalement de produits asiatiques, tels que des rouleaux et pâtés impériaux, destinés aux marchés de détail, aux restaurants et aux institutions. Monsieur Roger Lévesque, l'actionnaire et administrateur actuel de 9292-2913 Québec inc., opère le commerce depuis 2014.

Au cours des exercices financiers terminés les 29 février 2020 et 28 février 2021, la Débitrice a investi près de cinq (5) millions de dollars dans ses installations situées à ville de Saguenay. Ce plan de croissance ambitieux a été financé par un montant à peu près équivalent d'emprunts (garantis et non garantis).

L'arrivée de la pandémie au début de l'année 2020 a apporté plusieurs complications. Celles-ci ont notamment impacté le projet d'immobilisations, le rodage des nouveaux équipements et le déploiement du réseau de distribution de la Débitrice, particulièrement dans le secteur de la restauration.

De plus, le plan de croissance nécessaire à la rentabilisation des nouvelles infrastructures est ralenti par un développement des affaires souvent limité à des contacts virtuels en contexte de télétravail pour une grande partie des intervenants.

Finalement, la rentabilité des produits a été affectée durant l'année 2021 par une inflation des coûts de matière et de main-d'œuvre, laquelle a contribué à augmenter la perte d'opération de l'exercice en cours.

L'ensemble de ces éléments défavorables à Déliwok a forcé la direction à déposer un avis d'intention de faire une Proposition à ses créanciers le 31 janvier 2022.

Subséquentement, Déliwok s'est adressée au tribunal le 28 février 2022 afin de demander une prorogation de délai qu'elle a obtenue, lui accordant jusqu'au 16 avril 2022 pour le dépôt de sa Proposition.

Depuis le dépôt de l'avis d'intention de faire une Proposition:

- La direction a maintenu ses dépenses d'exploitation au minimum;
- La direction négocie avec un partenaire opérationnel pour mettre en place :
 - De nouvelles procédures administratives afin d'avoir une meilleure gestion opérationnelle et financière;
 - La création d'une synergie commerciale pour augmenter le volume de ventes et réduire les coûts d'opération.
- La direction a suspendu temporairement sa production le 5 avril 2022 pour une période de deux (2) semaines dans le but d'améliorer les liquidités;
- M. Roger Lévesque a investi un montant de 35 000 \$ pour combler le manque de liquidités.

Déliwok a déposé une Proposition concordataire auprès du Séquestre officiel le 15 avril 2022, laquelle est résumée à la section 5 du présent rapport.

2. SITUATION FINANCIÈRE

Nous avons reproduit ci-dessous les états financiers sommaires pour les exercices financiers terminés les 29 février 2020 et 28 février 2021 ainsi que les états financiers internes pour une période de 12 mois terminée le 28 février 2022.

Nous n'avons pas effectué de procédures d'audit sur ces états financiers et nous n'émettons pas d'opinion sur ceux-ci. Notre travail a consisté uniquement à fournir des services de reproduction.

2.1 Bilan

Le sommaire du bilan est le suivant (en milliers de dollars et non audité) :

	Interne 28 février 2022 (non audité) \$	Annuel 28 février 2021 (non audité) \$	Annuel 29 février 2020 (non audité) \$
ACTIF			
Débiteurs	721	442	823
Aide gouvernementale à recevoir	-	205	683
Financement à recevoir	-	-	467
Stocks	592	312	244
Avances à une société sous contrôle commun	-	-	300
Frais payés d'avance et autres actifs à court terme	73	18	18
	1 386	977	2 535
Avances à une société sous contrôle commun	-	188	295
Immobilisations	3 511	4 032	3 131
Écart d'acquisition	387	387	387
Impôts futurs	18	18	-
	5 302	5 602	6 348
PASSIF			
Emprunt et découvert bancaire	488	194	368
Créditeurs	671	352	864
Tranche des obligations à long terme échéant à moins d'un an	973	408	1 037
	2 133	954	2 269
Dettes et obligations à long terme	3 097	4 020	3 317
Avances d'une société sous contrôle commun	510	504	505
Impôts futurs	-	-	13
	5 740	5 478	6 104
CAPITAUX PROPRES (DÉFICIT)			
Capital-actions	10	10	1
Surplus (Déficit)	(448)	114	243
	(438)	124	244
	5 302	5 602	6 348

Cette rétrospective permet de dégager les constatations suivantes :

- Les programmes gouvernementaux liés à la COVID-19 ont permis de maintenir un niveau de liquidités stable au cours des deux (2) dernières années, en plus de mises de fonds et d'emprunts cautionnés en partie par l'actionnaire;
- La partie exigible à court terme des dettes à long terme pèse lourd sur le fonds de roulement et sur les obligations futures de la Débitrice dans un contexte d'affaires encore incertain;
- En raison de la perte importante de l'exercice financier en cours (terminé le 28 février 2022), l'avoir de l'actionnaire est devenu déficitaire.

2.2 Résultats

Le sommaire des résultats est le suivant (en milliers de dollars et non audité) :

	Internes 28 février 2022 (non audité) \$	Annuel 28 février 2021 (non audité) \$	Annuel 29 février 2020 (non audité) \$
	<i>(12 mois)</i> <i>(Internes - préliminaires)</i>	<i>(12 mois)</i>	<i>(12 mois)</i>
Ventes	4 505	3 546	3 710
Contribution sur matière, MOD et transport	1 130	1 037	1 034
Frais d'exploitation (excluant amortissement)	25 % 1 369	29 % 1 077	28 % 853
Vente de quotas de poulet et autres revenus	(138)	(60)	(27)
BAIIA (avant subvention COVID)	(101)	20	208
Frais financiers (excluant intérêts implicites)	169	107	32
Bénéfice (perte) avant autres éléments	(270)	(86)	176
Subventions COVID	(142)	(277)	-
Amortissement et intérêts implicites	433	353	97
Bénéfice (perte) avant impôts	(562)	(162)	79

Il ressort de cette analyse les éléments suivants :

- Les résultats de 9292-2913 Québec inc. révèlent un problème de rentabilité qui s'explique en partie par une sous-utilisation des facilités de production et par un contexte d'inflation des coûts de matière première et de transformation;
- Les résultats des exercices 2021 et 2022 auraient été encore plus déficitaires sans les subventions liées à la COVID-19 (277 000 \$ durant l'exercice 2021 et 142 000 \$ durant l'exercice en cours).

Les investissements de 2019 et 2020 permettent une plus grande capacité de volume d'affaires. Toutefois, à ce jour, la Débitrice opère sous le seuil de rentabilité qui a été relevé par les charges liées à l'endettement des dernières années.

3. RELATIONS D'AFFAIRES ANTÉRIEURES AVEC LA PARTIE PROPOSANTE

Avant le dépôt de la présente procédure, Raymond Chabot inc. n'avait fourni aucun service à la Partie proposante, de nature à se placer dans une position potentielle de conflit d'intérêts.

4. ASSEMBLÉES INFORMELLES AVEC LES PRINCIPAUX CRÉANCIERS

Depuis le dépôt de la présente procédure, le syndic et la Partie proposante ont rencontré les créanciers suivants afin de leur présenter les différentes alternatives à la présente restructuration financière : Investissement-Québec, La Caisse Desjardins de Chicoutimi, Développement Économique Canada et Desjardins Capital PME SEC.

À ce jour, ces créanciers continuent de soutenir Déliwok dans ses démarches.

5. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION

La présente section résume la Proposition.

En cas de divergence, le texte de cette dernière doit prévaloir sur le présent sommaire.

Créanciers garantis

La Proposition prévoit le paiement des créanciers garantis, en conformité avec les contrats actuels ou selon les ententes intervenues ou à intervenir avec chacun ou selon la Loi.

Réclamations de la Couronne

Les réclamations de la Couronne selon l'article 60 (1.1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* sont à jour et les réclamations courantes seront payées dans le cours normal des affaires.

Réclamation des employés

La Proposition prévoit le paiement des sommes dues aux employés dans le cours normal des affaires.

Autres réclamations

La Partie proposante paiera au syndic, dans les 60 jours suivant l'approbation de la présente Proposition, un montant global de 300 000 \$ pour acquitter les :

- Réclamations de la Couronne qui devraient être à zéro;
- Réclamations privilégiées;
- Réclamations non garanties, de la façon suivante :
 - Le premier 1 000 \$ dû à chacun des créanciers non garantis sera payé à 100 %;
 - Tout excédent de réclamation sera quittancé par le partage au prorata du solde résiduel du montant de 300 000 \$ versé par Déliwok, après le versement des sommes identifiées ci-haut.

Les honoraires du syndic seront payés en sus du montant offert par la Partie proposante. Le syndic est autorisé à percevoir ses honoraires professionnels et débours dès que les sommes seront disponibles au compte en fidécommiss. L'acquiescement des comptes d'honoraires par la Partie proposante tenant lieu d'approbation.

Réorganisation des statuts constitutifs

La présente Proposition est conditionnelle à la restructuration du capital-actions.

La restructuration du capital-actions comprend la réalisation de tout et chacune des opérations suivantes, à l'entière satisfaction des nouveaux actionnaires/ investisseurs de la Proposante :

- L'homologation de la Proposition en vertu du paragraphe 58 de la Loi, sous sa forme acceptée à la majorité des créanciers prévue par la Loi, à une date ultérieure à être déterminée par la Proposante;
- L'autorisation de la restructuration du capital-actions de la Proposante et l'émission du certificat de modification en conformité avec les articles 191 et 262 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, L.R.C., 1985 c. C-44 OU 414 et suivants de la *Loi sur les compagnies du Québec*;
- L'émission et la délivrance des certificats d'actions de la Proposante aux nouveaux actionnaires/investisseurs, étant entendu qu'à l'issue de cette opération :
 - Les nouveaux actionnaires seront les seuls détenteurs de la totalité des actions émises et en circulation de la Proposante, franc et quitte de toute hypothèque, gage, charge ou autre forme d'affectation et/ou de droit réel; et
 - Toutes les options d'acquiescer des actions, débentures convertibles et autres titres donnant droit à la possibilité de souscrire au capital social de la Proposante, devront avoir été annulées.

6. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DANS UN CONTEXTE DE FAILLITE

Nous vous présentons le bilan non audité de l'entreprise en milliers de \$ basé sur la valeur de réalisation des différents actifs exposée à la note 1. La valeur estimative de réalisation de l'actif serait la suivante :

Description des éléments d'actif	Valeur au bilan statutaire \$	Valeur estimative de réalisation (Note 1) \$	Montant \$	Nom et nature	Excédent estimatif dans un contexte de réalisation \$
Comptes clients et autres débiteurs au 28 février 2022	721	540	488	Caisse Desjardins de Chicoutimi Hypothèque mobilière de 1 ^{er} rang sur l'universalité des créances et des stocks	407
Stocks	592	355			
Frais payés d'avances et autres actifs à court terme	73	-	-		-
Équipements et machinerie	3 511	465	1 743	Investissement Québec Hypothèque mobilière de 1 ^{er} rang sur l'universalité des équipements	
			60	Banque de développement du Canada Hypothèque mobilière de 2 ^e rang sur l'universalité des équipements	-
			80	CWB National Leasing Crédit-bail sur biens spécifiques	
Écart d'acquisition	387	-	-		-
Impôts futurs	18	-	-		-
TOTAL	5 302	1 361	2 371		407
CRÉANCES PRIORITAIRES					
Créances gouvernementales relatives aux DAS impayées - portion employés seulement					-
Créances relatives aux salaires et vacances non payés selon 81.3 LFI					90
FRAIS DE RÉALISATION ESTIMATIFS					90
SURPLUS ESTIMATIF À LA FAILLITE					227
POURCENTAGE ESTIMATIF DE RÉALISATION POUR LES CRÉANCIERS NON GARANTIS					6,2%

Note 1 : La valeur de réalisation des différents actifs a été déterminée ainsi :

Comptes clients

La valeur estimative de réalisation des comptes clients a été déterminée à partir d'une analyse détaillée avec les dirigeants de Déliwok et est basée sur l'expérience du syndic dans un contexte de faillite.

Stocks

La valeur estimative de réalisation des stocks a été établie à 60 % du coût, et ce, pour tenir compte des frais de réalisation en cas d'arrêt des opérations.

Équipements et machinerie

La valeur indiquée correspond à la valeur de réalisation rapide dans un contexte de liquidation selon un rapport produit par la firme SIS Services inc. daté du 14 avril 2022.

7. RÉCLAMATION DES CRÉANCIERS

La liste des créanciers déclarés par la direction de la Partie proposante peut être résumée ainsi. À ce jour, le syndic n'a pas reçu de preuves de réclamation lui permettant d'infirmes les renseignements fournis.

	Montant déclaré (en milliers de \$)
Créances garanties	1 712
Créances de la Couronne pour déductions à la source à payer	-
Créances de salaires et vacances à payer selon 81.3 et 136 LFI (montant estimé en cas de faillite)	90
Créances privilégiées	-
Créances non garanties	2 938
Créanciers liés	510
Total	5 250

8. CONDUITE DE LA PARTIE PROPOSANTE**8.1 Enquête comptable**

L'étude des opérations sous-évaluées et traitements préférentiels n'a permis d'identifier aucun événement litigieux.

8.2 États des projections sur l'évolution de l'encaisse et suivi des opérations

Depuis le dépôt de l'avis d'intention, le syndic a exercé son pouvoir de surveillance des affaires et des finances de la Partie proposante, conformément à l'article 50.4 (7) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, et a obtenu toute la collaboration nécessaire.

Les opérations se sont déroulées dans l'ensemble tel que prévu aux prévisions budgétaires, les écarts entre le réel et le budget étant explicables essentiellement par certains déboursés plus élevés que ceux prévus au budget.

Cet écart a été généré par des commandes plus importantes que prévu et une inflation dans les coûts de transport.

Compte tenu du niveau élevé des stocks de produits finis, la direction a cessé la production pour deux (2) semaines afin d'améliorer les liquidités.

9. ÉTAT DE LA RÉALISATION ESTIMÉE

Selon les informations contenues au bilan statutaire de la Partie proposante, le dividende estimatif aux créanciers non garantis serait le suivant :

	(en milliers de \$)
Montant forfaitaire	300
Moins :	
Réclamations des employés pour salaires et vacances impayés selon 60 (1.3) LFI	-
Réclamations privilégiées	-
Montant disponible pour les créanciers non garantis	300
Selon le bilan statutaire, les créances non garanties excluant les créanciers liés et avec droits de conversion s'élèvent à	2 938
Dividende estimatif moyen	10,2 %

10. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Considérant que :

- Dans un contexte de faillite, un dividende estimatif de 6,2 % serait attribué aux créanciers non garantis, alors que le montant offert dans le cadre de la Proposition permettra aux créanciers non garantis d'obtenir un dividende estimatif de 10,2 %;
- Le premier 1 000 \$ étant versé aux créanciers non garantis permettra ainsi à 43 % de ceux-ci de recevoir un dividende qui représente plus de 50 % de leur créance;
- L'acceptation de la Proposition permettra à la majorité des créanciers de conserver une relation d'affaires dans le futur avec Déliwok et de maintenir 45 emplois à Saguenay;
- La somme de 300 000 \$ sera versée au syndic très rapidement, soit dans les 60 jours suivant l'approbation de la Proposition par le tribunal.

Nous considérons que la Proposition est avantageuse pour l'ensemble des créanciers et recommandons donc son acceptation.

11. MARCHE À SUIVRE POUR LE VOTE SUR LA PROPOSITION

Vous trouverez sous pli un formulaire de preuve de réclamation ainsi qu'un formulaire de vote. Tous les créanciers doivent remplir ce formulaire de preuve de réclamation et joindre leur relevé de compte ou une copie des factures. Les créanciers qui ne prévoient pas assister ou être présents à l'assemblée du 6 mai 2022 à 10 h 00 (HAE), peuvent également remplir et soumettre le formulaire de vote ci-joint indiquant leur position, en faveur ou contre l'acceptation de la Proposition.

Nous rappelons aux créanciers que pour voter sur la Proposition, ils doivent déposer leur preuve de réclamation auprès du syndic avant le début de l'assemblée du 6 mai 2022 à 10 h 00 (HAE). Pour être acceptée, la Proposition devra être approuvée par une majorité en nombre et une majorité des deux tiers (2/3) en valeur des créanciers de chaque catégorie, qui votent en personne ou par procuration à l'assemblée. Les preuves de réclamation, les formulaires de votation, les formulaires de procuration et les pièces justificatives peuvent nous être transmis de différentes façons, soit :

Par courriel à reclamationEst@rcgt.com

Par télécopieur au (418) 647-9279

Par courrier ou à la réception de notre bureau situé à l'adresse suivante :

Raymond Chabot inc.
140, Grande Allée Est, bureau 200
Québec (Québec) G1R 5P7



Dossier n° : 1266751
Entré le :
Garanti :
Privilégié :
Ordinaire :

PREUVE DE RÉCLAMATION

(Article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1)
et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédiez tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Numéro civique	Rue	
Ville	Province	Code postal

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition de :

9292-2913 Québec inc. (Déliwok) (nom de la partie débitrice) de
Saguenay (Québec) (ville et province) et de la réclamation de _____, créancier.

Je, soussigné, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de,
_____ (ville et province), certifie ce qui suit :

- Je suis le créancier de la partie débitrice susnommée (ou je suis) _____ (précisez le poste ou la fonction) de _____ (nom du créancier ou de son représentant).
- Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
- La partie débitrice était, à la date du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition, soit le **31 janvier 2022**, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la partie débitrice a droit. (**L'ÉTAT DE COMPTE OU L'AFFIDAVIT ANNEXÉ DOIT FAIRE MENTION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OU DE TOUTE AUTRE PREUVE À L'APPUI DE LA RÉCLAMATION.**)
- (**Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.**)
 A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$
(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la partie débitrice à titre de garantie et :
(Cochez ce qui s'applique.)

- pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire;
 pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

- B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$**

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la partie débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$.
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)

E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$.

F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$.

G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Autant que je sache, je suis lié (*ou* le créancier susnommé est lié) (*ou* je ne suis pas lié *ou* le créancier susnommé n'est pas lié) à la partie débitrice selon l'article 4 de la Loi et, j'ai (*ou* le créancier susnommé a) (*ou* je n'ai pas *ou* le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec la partie débitrice.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la partie débitrice, les crédits que j'ai attribués à celle-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (*ou, si le créancier et la partie débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois*) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : *(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)*

7. ***(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)***

Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.

Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le _____, à _____

Signature - Témoin

Signature - Créancier

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

REMARQUES : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, comme indiqués sur le Formulaire 1.1, doivent figurer à la fin du document.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.



Raymond Chabot inc.

Office no: 1266751
Entered :
Secured:
Preferred:
Ordinary:

PROOF OF CLAIM

(Section 50.1, Subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1), and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)

All notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:

Civic number	Street	
City	Province	Postal code

In the matter of the notice of intention to file a proposal or proposal of:

9292-2913 Québec inc. (Déliwok) *(Name of debtor party)* of
Saguenay (Québec) *(city and province)* and the claim of _____, creditor.

I, _____ *(name of creditor or representative of the creditor)*, of,
_____ *(city and province)*, do hereby certify:

- That I am a creditor of the above-named debtor party (or that I am) _____ *(state position or title)* of _____ *(name of creditor or representative of the creditor)*.
- That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
- That the debtor party was, at the date of the notice of intention to file a proposal namely the **January 31, 2022** and still is, indebted to the creditor in the sum of \$ _____, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any counterclaims to which the debtor party is entitled. **(THE ATTACHED STATEMENT OF ACCOUNT, OR AFFIDAVIT MUST SPECIFY THE VOUCHERS OR OTHER EVIDENCE IN SUPPORT OF THE CLAIM.)**
- (Check and complete appropriate category.)**

A. UNSECURED CLAIM OF \$ _____
(other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor party as security and
(Check appropriate description.)

- Regarding the amount of \$ _____, I do not claim a right to a priority.
 Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under section 136 of the Act.
(Set out on an attached sheet details to support priority claim.)

B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

C. SECURED CLAIM OF \$ _____

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor party valued at \$ _____ as security, particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)

D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OF AQUACULTURIST OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ _____.

(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)

E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ _____.

That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ _____.

F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ _____.

That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ _____.

G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ _____

(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:

(Gives full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ _____

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, particulars of which are as follows :

(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

5. That, to the best of my knowledge, I am (*or the above-named creditor is*) (*or am not or is not*) related to the debtor party within the meaning of section 4 of the Act, and have (*or has*) (*or have not or has not*) dealt with the debtor party in a non arm's length manner.
6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor party within the three months (*or, if the creditor and the debtor party are related within the meaning of section 4 of the Act, or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months*) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: *(Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)*
7. ***(Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual.)***
 - Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to paragraph 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.
 - I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

Dated at _____ this _____ day of _____

Signature - Witness

Signature - Creditor

Telephone No.: _____

Fax No.: _____

Email address: _____

NOTES: If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

If a copy of this form is sent electronically by means such as email, the name and contact information of the sender, prescribed in Form 1.1, must be added at the end of the document.

WARNINGS: A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

FORMULE DE PROCURATION GÉNÉRALE

(alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) et paragraphe 102(2) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION OU DE LA PROPOSITION
DE :

9292-2913 Québec inc. (Déliwok) (Nom de la partie débitrice)

Je, _____, de _____
Nom du créancier Nom de la ville

créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme _____, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le _____, à _____

Signature - Témoin

Signature - Créancier

Nom - Témoin

Nom du créancier qui est une personne morale

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

GENERAL PROXY

(Paragraphs 51(1) (e) and 66.15(3) (b) and subsection 102(2) of the Act)

IN THE MATTER OF THE NOTICE OF INTENTION TO FILE A PROPOSAL OR PROPOSAL OF:

9292-2913 Québec inc. (Déliwok) (Name of debtor party)

I, _____, of _____
Name of creditor Name of town or city

a creditor in the above matter, hereby appoint _____, to be my general proxy in the above matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another general proxy in his or her place).

Dated at _____ this _____ day of _____

Signature - Witness

Signature - Individual creditor

Name - Witness

Name of corporate creditor

Per _____
Name and title of signing officer

FORMULE DE VOTATION
(alinéas 51(1)f) de la Loi

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : 9292-2913 QUÉBEC INC. (DÉLIWOK)

Je (*ou* Nous), _____ (*nom du créancier*), de
_____ (*nom de la ville ou village*), créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard
de la somme de _____ \$ demande au syndic agissant relativement à la proposition de 9292-2913
Québec inc., personne insolvable, de consigner mon (*ou* notre) vote _____ (**en faveur de *ou***
contre) l'acceptation de la proposition, faite le 15 avril 2022.

Fait à _____, le _____^e de _____.

Signature - Témoin

Signature - Créancier individuel

Nom du créancier qui est une personne morale

Par : _____

Nom du témoin

Nom et titre du signataire autorisé

VOTING LETTER

(paragraphs 51(1)f) of the Act

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF: 9292-2913 QUÉBEC INC. (DÉLIWOK)

I (*or* We), _____ (*name of creditor*), of
_____ (*name of city, town or village*), a creditor in the above matter for the sum
of \$ _____ hereby request the trustee acting with respect to the proposal of 9292-2913 Québec inc.,
an insolvent person, to record my (*or* our) vote _____ (**for or against**) the acceptance of the
proposal, made on the April 15, 2022.

Dated at _____, this _____th of _____.

Signature - Witness

Signature - Individual Creditor

Name of Corporate Creditor

Per: _____

Name of the witness

Name and Title of Signing Officer



Raymond Chabot inc.

AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS

Veillez prendre note des coordonnées suivantes pour nous joindre relativement au dossier de la proposition à ses créanciers de 9292-2913 Québec inc.

Please take note of those following contact information related to the file of the proposal to the creditors of 9292-2913 Québec inc.

Nom du syndic/ Name of the trustee	Raymond Chabot inc. par/by Éric Morin, CPA, CMA, CIRP, SAI
Adresse postale/ Mailing Address	140, Grande Allée Est, bureau 200 à Québec (Québec) G1R 5P7
Numéro de téléphone/Phone number	(418) 647-3078
Numéro de télécopieur/Fax number	(581) 318-2892
Adresse électronique/Email	reclamationEst@rcgt.com

Merci,
Thank you,

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité/Licensed Insolvency Trustee

Éric Morin, CPA, CMA, CIRP, SAI
Responsable désigné/Trustee in charge



**AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS
ENVOI DE PREUVE DE RÉCLAMATION/TRANSMISSION OF PROOF OF CLAIM**

**Nous vous encourageons à nous transmettre votre preuve de réclamation par courriel.
We strongly encourage you to send your proof of claim by email to the following address.**

reclamationEst@rcgt.com

Tél. : 1-855- R-Chabot (724-2268) | Téléc. 418-723-5552
140, Grande Allée Est, bureau 200 à Québec (Québec) G1R 5P7

*******NOTE IMPORTANTE*******

DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19, LES PROFESSIONNELS DU DOMAINE DE L'INSOLVABILITÉ, EN COLLABORATION AVEC LE BUREAU DU SURINTENDANT DES FAILLITES, ONT DÉCIDÉ DE METTRE EN PLACE DES MESURES PRÉVENTIVES AFIN DE RÉDUIRE LES CONTACTS DIRECTS ENTRE PERSONNES. POUR SE CONFORMER À L'INSTRUCTION DU SURINTENDANT, LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS VALIDERA L'IDENTITÉ DES CRÉANCIERS PARTICIPANTS. LES CRÉANCIERS DEVRONT S'ASSURER D'AVOIR TRANSMIS LEURS RÉCLAMATIONS AVANT L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

AINSI, VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS SERA TENUE PAR VIDÉOCONFÉRENCE TEAMS LE 6 MAI 2022 À 10 H 00 (HAE). SI VOUS DÉSIREZ RECEVOIR LES COORDONNÉES POUR ASSISTER À LADITE VIDÉOCONFÉRENCE, VEUILLEZ NOUS EN INFORMER AVANT LE 5 MAI 2022 À 10 H 00 (HAE), PAR COURRIEL AU RECLAMATIONEST@RCGT.COM

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU PRÉOCCUPATIONS, N'HÉSITEZ PAS À COMMUNIQUER AVEC NOUS.

*******IMPORTANT NOTICE*******

DUE TO THE COVID-19 PANDEMIC, INSOLVENCY PROFESSIONALS, IN ASSOCIATION WITH THE OFFICE OF THE SUPERINTENDENT OF BANKRUPTCIES, HAVE DECIDED TO IMPLEMENT PREVENTIVE MEASURES TO REDUCE DIRECT CONTACT BETWEEN INDIVIDUALS. IN ORDER TO COMPLY WITH THE SUPERINTENDENT'S INSTRUCTIONS, THE CHAIR OF THE MEETING OF CREDITORS WILL VALIDATE THE IDENTITY OF PARTICIPATING CREDITORS. CREDITORS MUST ENSURE THEY HAVE SUBMITTED THEIR CLAIMS BEFORE THE START OF THE MEETING.

THE MEETING OF CREDITORS WILL BE HELD BY CONFERENCE CALL TEAMS ON MAY 6, 2022 AT 10:00 AM (EDT). IF YOU WISH TO ATTEND, PLEASE INFORM US BEFORE MAY 5, 2022 AT 10:00 AM (EDT) BY EMAIL AT RECLAMATIONEST@RCGT.COM TO RECEIVE THE CONTACT DETAILS TO JOIN THE CONFERENCE CALL.

IF YOU HAVE ANY QUESTIONS OR CONCERNS, DO NOT HESITATE TO CONTACT US.

Merci,
Thank you,
RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité/Licensed Insolvency Trustee